



Compte rendu de la commission délégation
de service public
Marché de gré à gré
Plage naturelle de Platin

Le 27 janvier 2025

Émetteur :

Pôle ressources
05 46 30 19 19
Mp.juridique@aytre.fr

Membres présents :

Tony Loisel
Hélène Rata
Jonathan Coulandreau
Marie-Christine Millaud
Gérard-François Bournet

Invités :

Sylvie Brecl
Mélanie Ardent

Invité excusé :

Virginie Portelier

Madame Sylvie Brecl ouvre la séance à 15h00.

Madame Sylvie Brecl rappelle l'ordre du jour relatif à la présentation unique de l'offre reçue en gré à gré par l'entreprise SAS Tropicana et l'étude de celle-ci par la commission.

Si la candidature reçue est conforme à l'attendu juridique, l'offre quant à elle ne peut-être retenue. Les 5 membres de la commission présents refusent à l'unanimité l'offre reçue pour les raisons suivantes :

- Absence d'information sur l'installation retenue, le contrat de délégation prévoyant le principe que l'entreprise doit désormais avoir son propre container (achat ou location).
- L'accès serait facilité aux personnes en situation de handicap mais l'entreprise ne fournit pas d'informations précises pour la mise en œuvre.
- La saison doit débuter en avril 2025 selon le contrat de délégation, or SAS Tropicana prévoit une ouverture au 1^{er} mai soit après l'ouverture des autres cabanes de plage.

Les membres de la commission décident à l'unanimité d'attendre la fin de la saison 2025 pour lancer ou non une nouvelle délégation de service public ou une nouvelle consultation pour le 5^{ème} lot.

La séance est levée à 15h30.

Tony Loisel
Maire

